



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/1/Add.2
16 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-deuxième session
Bonn, 20-27 mai 2005

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Ordre du jour provisoire supplémentaire

I. Introduction

1. Une Partie a demandé que deux questions soient inscrites à l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué et en accord avec la Présidente du SBI, ces questions sont inscrites à l'ordre du jour provisoire supplémentaire présenté ci-après au titre des alinéas *b* et *c* du point 5.

II. Ordre du jour provisoire supplémentaire

2. L'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-deuxième session du SBI, proposé après consultation de la Présidente, est le suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.

3. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Soumission des deuxièmes et, le cas échéant, des troisièmes communications nationales;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Compilation-synthèse des communications nationales initiales;
 - d) Fourniture d'un appui financier et technique.
4. Mécanisme financier de la Convention:

Fonds spécial pour les changements climatiques.
5. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Questions concernant les pays les moins avancés;
 - b) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7;
 - c) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 1/CP.10.
6. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - a) Onzième session de la Conférence des Parties;
 - b) Première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - c) Séries de sessions futures;
 - d) Organisation du processus intergouvernemental;
 - e) Organisations participant en qualité d'observateurs au processus découlant de la Convention.
7. Questions administratives et financières:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Budget-programme pour l'exercice 2006-2007;
 - c) Application de l'alinéa c du paragraphe 7 des procédures financières de la Convention concernant l'aide financière destinée à faciliter la participation au processus découlant de la Convention;

- d) Application de l'Accord de siège;
 - e) Examen interne des activités du secrétariat.
8. Questions diverses:
- a) Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence;
 - b) Autres questions.
9. Rapport de la session.

III. Annotations à l'ordre du jour provisoire supplémentaire

5. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

b) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 5/CP.7

3. Dans une communication datée du 8 mai 2005, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a demandé au secrétariat d'ajouter cette question à l'ordre du jour provisoire du SBI. À son avis, l'examen de cette question n'a pas été achevé à la vingt et unième session du SBI et, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, celle-ci devrait être automatiquement inscrite à l'ordre du jour de la session ordinaire suivante, sauf décision contraire des Parties.

c) Progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par la décision 1/CP.10

4. Dans une communication datée du 8 mai 2005, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a demandé au secrétariat d'ajouter cette question à l'ordre du jour provisoire du SBI. À son avis, la décision 1/CP.10 comprend des éléments qu'il y a lieu d'examiner à la vingt-deuxième session du SBI.
